

« Je veux comprendre comment la Commission fonctionne »

CONTRÔLE Sophie Wilmès, ministre du budget, n'exclut pas une procédure pour déficit excessif

► La ministre du Budget souhaite mieux comprendre la manière dont la Commission européenne évalue certaines mesures à l'heure de jauger un budget.

► Mais précise que le risque de procédure pour déficit excessif n'est pas écarté.

ENTRETIEN

Sereine. La ministre du Budget attend l'évaluation du budget de la Belgique le 18 mai avec calme, même si elle admet que le risque d'une procédure de déficit excessif n'est pas écarté. Elle veut surtout comprendre comment la Commission évalue dans le détail les chiffres de notre budget, et la manière dont les réformes sont jaugées...

Confirmez-vous, comme nous l'annonçons dans nos colonnes, que la Belgique risque une procédure de déficit excessif ?

Le risque n'est pas écarté. La Commission européenne est une institution indépendante qui évalue à sa manière, selon ses critères, les budgets des Etats-membres. Elle juge quels sont les éléments déterminants et pertinents pour réaliser cet exercice. Je suis sûr qu'elle fait cela au mieux, mais cela ne signifie pas

que la Belgique ne peut pas tenter d'expliquer le pourquoi du comment. Il faut rester dans une approche constructive et de respect mutuel avec la Commission européenne, ça me paraît fondamental... Mais pour répondre à votre question, le risque zéro n'existe pas et cela signifie surtout que le travail que nous avons entamé n'est pas terminé.

On voit que le déficit nominal s'aggrave, à 2,8 % en 2016, que le fossé s'agrandit entre les projections de la Commission et la Belgique, mais qu'il y a tout de même une amélioration du solde structurel qui est attendue.

Comment l'expliquez-vous ? Cela tient aux corrections de passage, comme on le dit dans le jargon. Il s'agit de deux types d'éléments en particulier. La correction cyclique qui vise à neutraliser les effets de la conjoncture. Et ensuite aux corrections « one off », soit des dépenses ou recettes exceptionnelles. La Commission européenne a une vision très particulière des mesures « one off »...

Vous voulez dire qu'il y a des différences d'appréciation ?

On essaie souvent d'opposer deux visions. Celle de la Belgique et celle de la Commission européenne. Ce n'est pas par ce biais-là qu'il faut prendre la problématique qui nous occupe. C'est une erreur intellectuelle. Les prévisions dont nous tenons compte

et celles dont la Commission tient compte ne sont pas toujours basées sur le même point de départ, soit une différence de seuil. Les timings peuvent varier également, soit aussi les indicateurs macroéconomiques utilisés. Tout comme varie la manière dont la Commission prend en compte certaines mesures ou réformes ainsi que les corrections de passage. Je comprends qu'elle doive évaluer pro forma, de la même manière, les différents budgets des pays européens, mais je trouve que cela ne tient pas toujours compte des spécificités d'un pays.

On sent chez vous une certaine frustration à ne pas comprendre cette manière d'évaluer...

Oui. Je n'ai jamais reçu de rapport à cet égard de la Commission européenne. Je voudrais réellement comprendre comment elle fonctionne, comment les mesures que nous prenons sont évaluées, comment nos réformes sont prises en compte, dans le détail. Je pense que cela nous aiderait. Vous me dites que la nouvelle taxe bancaire est jugée

trop floue par la Commission mais dans le rapport qui m'est parvenu, il n'y a pas une ligne sur ce point-là, dans le passage qui aborde cette taxe.

Vous avez déjà pris langue avec eux ?

On réfléchit à la manière la plus adéquate de le faire mais nous le

ferons.

On sent que l'un des points qui pose le plus problème à la Belgique, ce sont les dépenses liées à la sécurité et à l'accueil des migrants...

La Commission avait indiqué la possibilité de faire appel à la clause de flexibilité en ce qui concerne les dépenses asile. On vient de recevoir une lettre officialisant cette possibilité également pour les dépenses liées à la lutte contre le terrorisme et le radicalisme. C'est une bonne nouvelle.

Mais les dépenses ne seront peut-être pas toutes acceptées, de sorte que vous pourriez louper votre objectif d'amélioration du solde structurel de 0,6 % comme l'exige la Commission européenne ?

Nous verrons. La Commission a toujours dit qu'elle ferait l'évaluation lorsque les dépenses auront été réalisées, après 2016 donc. Nous avons remis une note pour les dépenses liées à l'accueil des réfugiés mais pas encore, forcément, aux mesures sécuritaires découlant des attentats. Lorsque la Commission fera l'évaluation de la Belgique, elle en touchera certainement un mot, mais l'important sera de pouvoir nous justifier sur le fait que les dépenses engagées sont bien liées aux événements hors normes auxquels la Belgique a fait face (la crise de l'asile et les attentats terroristes). ■

Propos recueillis par
F. M.